

Intitulé du poste	Enseignant mis à disposition de la Maison des Adolescents
Affectation	Enseignant rattaché à la circonscription ASH, mis à disposition de la MDA, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDA, en relation fonctionnelle avec l'ensemble des professionnels de la MDA. Lieu d'exercice : MDA - 14 avenue du Général de Gaulle – LE MANS
Secteur d'intervention	Département
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - accueillir et accompagner des adolescents de 12 à 21 ans en situation de mal-être ; - conduire des entretiens individuels et familiaux ; - participer aux réunions de synthèse d'élaboration de projets d'accompagnement avec l'équipe pluridisciplinaire ; - s'impliquer dans la dynamique globale de la structure en interne et en externe → travail en réseau et développement de projets de prévention ; ; - participer aux réunions de concertation entre le service Santé-Social de la DSDEN et la MDA ; - proposer des séances d'aide méthodologique et faire le lien avec les établissements scolaires des jeunes ; - animer un groupe de remobilisation scolaire pour les adolescents en décrochage scolaire lié au refus scolaire anxieux en lien avec le coordonnateur du dispositif APADHE.
Compétences / expérience / qualification requises	<p>Certification CAPPEI, CAPA-SH... appréciée.</p> <p><u>Savoir-être</u> :- probité professionnelle dans le statut de représentant de l'Education nationale au sein d'une association - savoir s'adapter au changement – bénéficier d'une qualité d'écoute et de reformulation – respecter la confidentialité – savoir se positionner - savoir travailler en équipe – bonnes capacités relationnelles – travailler dans le respect des collègues, de l'utilisateur et du matériel mis à sa disposition - participer au bon fonctionnement de la MDA.</p> <p><u>Savoir-faire</u> : maîtrise des outils numériques – aisance orale et écrite - animation de groupe.</p> <p><u>Connaissances</u> :- avoir une bonne connaissance du secteur social, du système éducatif et des textes officiels s'y rattachant – avoir une connaissance du développement de l'adolescent.</p>
Quotité de travail	Poste à temps complet. Le temps de travail du PE est fixé à 1607 heures annualisées. Le PE est soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement de la MDA.
Régime indemnitaire	Le PE mis à disposition perçoit de son administration d'origine sa rémunération et la MDA prend en charge le remboursement des frais professionnels.